



## Entreprise qui ne finit pas le travail

Par **woody69**, le **04/02/2014** à **17:37**

Bjr,

En cours de rénovation, j'ai fait appel à une société afin de poser des huisseries extérieures. Après leur avoir versé un premier acompte, cette société est venue installer les fenêtres. Cependant, il reste des finitions et des fenêtres à finir de poser. Depuis quatre mois, nous les relançons par mail tel sms, mais pas de nouvelles de leur côté.

Je précise que je n'ai tjrs pas versé le 2ème acompte.

Mes questions sont donc:

- Comment puis-je les forcer à finaliser le chantier.
- Puis-je mandater une nouvelle société afin de finaliser les travaux, et ne pas versé le 2ème acompte à la première société?

Merci pour vos réponses.

cdlt

Par **moisse**, le **04/02/2014** à **19:51**

Bonsoir,

Mise en demeure de procéder à la fin des travaux.

Vous ne pouvez pas résilier le contrat et demander la reprise du chantier par un tiers.

Vous ne pouvez que demander la résolution judiciaire de ce contrat.

Outre que ce tiers n'acceptera certainement pas de garantir les premiers travaux.

Par **woody69**, le **07/02/2014** à **11:39**

ok merci pour vos éclaircissements.